



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25/04/2024

France 2030 : Nomination du Président et des personnalités qualifiées du Comité de surveillance des investissements d'avenir (CSIA)

Gabriel Attal, Premier ministre a nommé Eric Labaye comme Président du comité de surveillance des investissements d'avenir et désigné les 10 personnalités qualifiées du Comité. Le Comité nouvellement nommé s'attachera à poursuivre l'évaluation des programmes d'investissements d'avenir et à conseiller le gouvernement sur les priorités futures.

Les nouvelles personnalités qualifiées nommées au CSIA

- **M. Eric LABAYE**, Président sortant de l'École Polytechnique et de l'Institut Polytechnique de Paris
- **Mme Anne-Sophie CARRESE**, Associée chez Elaia Partners
- **Mme Barbara DALIBARD**, Présidente du Conseil de Surveillance de Michelin
- **Pr. Jean-Michel DALLE**, Directeur de l'incubateur Agoranov, Professeur des Universités
- **Mme Stéphanie DUPUY-LYON**, Directrice de l'engagement sociétal, Groupe La Poste
- **Pr. Alexandre LOUPY**, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier, néphrologue, Hôpital Necker, AP-HP
- **M. Frédéric MAZZELLA**, Président-Fondateur de BlaBlacar, co-Président de France Digitale
- **M. Frédéric SANCHEZ**, Président du groupe Fives, Président de l'Alliance Industrie du Futur
- **Mme Marie-Noëlle SEMERIA**, Directrice R&D, TotalEnergies
- **Mme Florence VERZELEN**, Directrice Générale Adjointe, Dassault Systèmes

La composition du Comité de surveillance des investissements

Ce comité est composé de 18 membres : 10 personnalités qualifiées, dont le président du Comité, désignées par le Premier ministre ainsi que 4 députés désignés par le président de l'Assemblée nationale et 4 sénateurs désignés par le président du Sénat. La durée du mandat des personnalités qualifiées est de deux ans.

Député(e)s désigné(e)s par la Présidente de l'Assemblée nationale

- M. Charles RODWELL, député des Yvelines
- M. Luc LAMIRAULT, député d'Eure-et-Loir
- Mme Florence GOULET, députée de la Meuse
- Mme Karine LEBON, députée de la Réunion

Sénateur/rices désigné(e)s par le président du Sénat

- M. Alain CHATILLON, Sénateur de la Haute-Garonne
- Mme Karine DANIEL, Sénatrice de la Loire-Atlantique
- Mme Sonia DE LA PROVÔTE, Sénatrice du Calvados
- M. Vincent LOUAULT, Sénateur d'Indre-et-Loire

« Je suis très honoré de présider le CSIA, dont les membres représentent, par leurs compétences et leur secteur d'activité, toute la richesse de nos écosystèmes d'innovation, ainsi que les citoyens et les territoires. Dans un contexte d'innovation mondiale qui s'accélère et de réflexion sur le rôle stratégique à jouer par les Etats, l'évaluation des investissements d'avenir conduite par le CSIA est capitale pour caractériser l'impact en termes de développement économique, de souveraineté et de transition écologique. Les enseignements permettront également d'éclairer les priorités futures des programmes d'investissement pour soutenir le développement de la France », souligne **Eric Labaye, Président du Comité de surveillance des investissements d'avenir.**

« Alors que France 2030 entre dans sa deuxième phase de déploiement, l'éclairage du Comité de surveillance sera précieux pour aider à la bonne allocation des fonds publics afin de poursuivre l'objectif de « dérisquer » l'innovation et permettre à une nouvelle génération d'acteurs d'émerger et de positionner la France sur les secteurs clefs de demain. Le CSIA dispose d'une mission essentielle en évaluant la capacité des investissements à transformer notre économie, en créant de la richesse et de l'emploi, et s'assurer qu'ils produisent bien les impacts directs dans notre quotidien », explique **Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement.**

Les missions du CSIA

Prévu par la loi, le Comité de surveillance des investissements d'avenir a pour missions d'éclairer et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la conduite des politiques d'innovation et de donner un avis consultatif sur l'identification et la qualification de nouvelles priorités d'investissement, tout en conservant sa mission d'évaluation de l'exécution des programmes des investissements d'avenir.

Depuis sa mise en place, le **Comité de surveillance des investissements d'avenir a produit deux rapports d'évaluation globale des investissements stratégiques.**

D'après le dernier rapport publié en juin 2023, les crédits engagés par France 2030 devraient conduire à des impacts majeurs sur l'activité économique française au cours des prochaines années. Ces investissements concourent à accompagner l'innovation dans de nombreux secteurs d'avenir tels que l'énergie, la souveraineté numérique, l'aérospatial, la santé, l'agriculture, l'alimentation, les matériaux critiques, la culture, etc.

France 2030 en chiffres clés

- Lancé par le président de la République en octobre 2021, France 2030 a déjà engagé près de **30 Mds€ pour soutenir la recherche, l'innovation, l'industrie et le développement des compétences**
- Plus de **3 700 projets** ont été soutenus par l'Etat au bénéfice de plus **7 000 lauréats**
- Les projets lancés à date devraient générer **4 633 dépôts de brevets**
- Les projets lancés à date devraient générer de **83 000 emplois directs et 300 000 d'ici la fin du plan**
- En type de bénéficiaires : **46 % des bénéficiaires** sont des petites et moyennes entreprises (PME) contre 15 % pour les grandes entreprises et 28% des organismes de recherche
- Géographiquement : **60 % des fonds du plan** ont été alloués à des porteurs installés en région (hors Ile de France).

Le rapport complet du Comité de Surveillance des investissements d'avenir de juin 2023 est accessible ici : <https://www.gouvernement.fr/le-comite-de-surveillance-des-investissements-d-avenir-preside-par-patricia-barbizet-a-rendu-au>

Contact presse :

Secrétariat général pour l'investissement – presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Mds€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france2030> | @SGPI_avenir